



# PAEC Plaine Villeveyrac-Montagnac (34)

*Enjeux : Eau / Biodiversité*

Plan de Gestion

## SCEA Domaine Abbaye de Valmagne

Réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Hérault (volet agro-environnemental) et le Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie (volet naturaliste)  
D'après les données recueillies lors de l'entretien du 23/04/2023 avec Mr D'Allaines

**Chambre d'Agriculture de l'Hérault**

Maison des Agriculteurs - "A" - Mas de Saporta - CS 10010 - 34875 Lattes Cedex  
Tél : 04.67.20.88.00 - Fax : 04.67.20.88.96  
[www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)

## Contacts :

**Séverine HENIN – conseillère agro-environnement**

**Chambre d'Agriculture de l'Hérault**

Maison des Agriculteurs - A -

Mas de Saporta - CS 10010

34 875 LATTES Cedex

Tél. : 06 18 36 83 15

mail : [henin@herault.chambagri.fr](mailto:henin@herault.chambagri.fr)

**Cristiano MARINUCCI – référent technico-scientifique en agroécologie**

**Conservatoire des Espaces Naturels OCCITANIE**

Immeuble le Thèbes

26 allée de Mycènes

34000 MONTPELLIER

Tél : 06 11 18 10 31

Mail : [cristiano.marinucci@cen-occitanie.org](mailto:cristiano.marinucci@cen-occitanie.org)

## Animatrices du territoire :

**Camille PFLEGER – chargée de mission biodiversité et animatrice Natura 2000**

**Lucie DONADILLE – chargée de mission agriculture et animatrice Natura 2000**

**Syndicat Mixte du Bassin de Thau**

328 quai des Moulins

34200 SETE

Tél. fixe : 04 67 18 37 76

Mail : [c.pfleger@smbt.fr](mailto:c.pfleger@smbt.fr)

[l.donadille@smbt.fr](mailto:l.donadille@smbt.fr)

## ENJEUX DU TERRITOIRE

Située aux pieds des garrigues du Causse d'Aumelas, la plaine agricole de Villeveyrac-Montagnac est cultivée, essentiellement de vignes et de céréales, bordées d'une succession de contreforts et de collines occupés par la garrigue. La plaine agricole couvre 40% du périmètre Natura 2000. L'agriculture a façonné une mosaïque paysagère offrant des sites de nidification et d'alimentation pour les oiseaux patrimoniaux (passereaux, rapaces,...) dont **15 sont reconnus d'intérêt communautaire et 3 sont concernés par des PNA.**

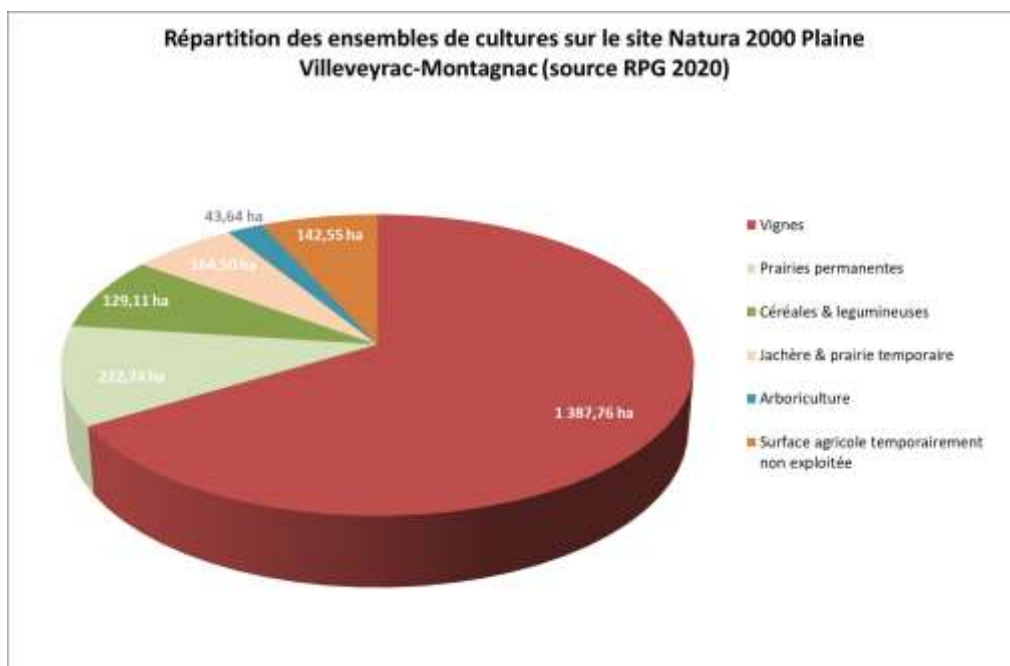
Elle accueille notamment :

- l'une des dernières populations françaises de Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*) ([population déclarée aujourd'hui disparue par la LPO 2021](#)),
- une colonie de Faucons crécerelletes (*Falco naumanni*) qui a récemment colonisé le territoire alors que l'espèce n'était présente en France que dans la plaine de la Crau,
- l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) qui en France est cantonnée aux grandes plaines céréalières du Centre-Ouest et aux plaines méditerranéennes dans le Languedoc et en Provence,
- le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) dont la répartition en France est quasiment limitée aux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

La recolonisation spontanée de ce territoire par le Faucon crécerellette, dont la population est globalement en croissance sur le site, témoigne d'une bonne qualité globale des milieux.

Sur le périmètre du site Natura 2000, il est dénombré 161 numéros de pacage différents qui couvrent une Surface Agricole Utile de 2 172.60 ha.

La culture est à dominante viticole avec 64% de la SAU couverte par l'activité. Viennent ensuite les prairies permanentes, les cultures de céréales, les jachères ou prairies temporaires et les surfaces déclarées « non exploitées ».



CODE_CULTU	Nom culture	Nombre de parcelles	Total superficie en Ha sur le N 2000 Villeveyrac Montagnac	en % de la surface totale du N 2000 Villeveyrac Montagnac
VRC + VRN + RVI + VRT	Vignes	1 509,00	1 387,76	25,20
SPH + SPL + J6M + PRL	Prairies permanentes	49,00	222,74	4,04
BDH + BTH + LUZ + PCH + MCR + AVP + CAG + MLG + SAI	Céréales & légumineuses	125,00	164,50	2,99
J5M + J6S + PTR	Jachère & prairie temporaire	92,00	129,11	2,34
VRG + OLI	Arboriculture	92,00	43,64	0,79
SNE	Surface agricole temporairement non exploitée	468,00	142,55	2,59

Les agriculteurs ont façonné un paysage propice à l'accueil de l'avifaune patrimoniale ayant justifiée la désignation du site Natura 2000. Il reste cependant nécessaire de poursuivre la limitation des intrants et des produits phytosanitaires, de conserver les milieux ouverts et de maintenir une mosaïque paysagère afin d'assurer le maintien voire l'amélioration de la fonctionnalité des habitats d'oiseaux présents.

Les principaux enjeux du PAEc OC-PLVM portent sur la reconquête de la qualité des masses d'eau et la préservation de la biodiversité, avec l'objectif général de maintenir une mosaïque paysagère favorable à la reproduction et à l'alimentation des oiseaux patrimoniaux.

Trois enjeux sont identifiables :

- ➡ Maintenir des sites de nidification
- ➡ Maintenir et développer des milieux ouverts et semi-ouverts
- ➡ Favoriser la biomasse en insectes

Six objectifs sont poursuivis :

- Maintenir les éléments structuraux du paysage
- Maintenir et développer les infrastructures agro-écologiques pour notamment limiter les transferts de produits phytosanitaires
- Adapter les pratiques agricoles / modalités de gestion de ces éléments structuraux
- Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires
- Entretenir les friches agricoles herbacées à un stade favorable à l'avifaune
- Planter des couverts spécifiques favorables à l'avifaune

La ZPS FR9112021 « Plaine de Villeveyrac-Montagnac » (PVM), est animée depuis 2015 par le

## PLAN DE GESTION MAEC IAE

N° ilot	Habitat ou espèce patrimoniale	Objectifs de gestion	Moyens envisagés pour les atteindre <i>(!) Ici vous trouverez quelques mesures plus spécifiques à votre cas de figure, cependant se référer aux cahiers des charges en annexe (!)</i>	Indicateurs de suivi
Ilot 1	Bosquet (Boi1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenir le développement de la pinède en faveur de la garrigue</li> <li>- Création d'un milieu plus ouvert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abattage des pins de grande taille (1 fois pendant les 5 ans, entre septembre et février)</li> <li>- Mise en tas des branches et débitage des troncs <u>ou création de gîtes à faune</u></li> <li>- réouverture en tâche du milieu par débroussaillage (1 fois pendant les 5 ans, entre septembre et février)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 80% de la surface a été réouverte à l'issue des 5 ans</li> </ul>
Ilot 1	Ripisylve (Ripi1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des pratiques actuelles</li> <li>- Maintien d'un ourlet herbacé en parallèle de la haie</li> <li>- Favoriser les hauts jets en devenir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- voir cahier des charges entretien des Haies en annexe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de signes de coupe des arbres de hauts jets</li> <li>- Absence de blessures de taille pour l'élagage des branches latérales (= utilisation de lamier à scie circulaire, ébrancheur, cisaille tronçonneuse)</li> <li>- Absence de signe de brûlage</li> <li>- Largeur d'au moins 3 m maintenue</li> <li>- Présence d'ourlet herbacé</li> <li>- Présence des hauts jets en devenir</li> </ul>
Ilot 4	Arbre isolé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- voir cahier des charges en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des arbres isolés</li> </ul>

		pratiques actuelles	annexe	en bon état de conservation (pas de coupes/blessures de taille)
Ilot 30	Haie (H1)	- Maintien des pratiques actuelles pour la création d'une haie plus dense et composite	- voir cahier des charges en annexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de signes de coupe des hauts jets</li> <li>- Absence de blessures de taille pour l'élagage des branches latérales (= utilisation de lamier à scie circulaire, ébrancheur, cisaille tronçonneuse)</li> <li>- Absence de signe de brûlage</li> </ul>
Ilot 30 et 31	Fossé (F1)	Maintien des pratiques actuelles et des caractéristiques actuelles du fossé.	- voir cahier des charges en annexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de signes d'écobuage</li> <li>- Absence de blessures de taille sur la végétation ligneuse installée sur les berges</li> <li>- Pente des berges ne dépassant pas 60° sur plus de la moitié du linéaire</li> </ul>

↳ **Figure 1 : Photos des IAE engagées**

Bosquet (Boi1)
Photo non disponible
Ripisylve (Ripi1)
Photo non disponible

Arbres Isolés (AI1)



Haie basse naturelle (H1)



Fossé (F1)





## Consentement

Pour garantir vos droits à la vie privée, nous vous demandons de bien vouloir donner votre consentement explicite sur l'utilisation des données :

J'accepte que mes coordonnées soient enregistrées et exploitées par la structure opératrice dans le cadre précité :

- Oui
- Non

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom de l'exploitant :

Nom de l'opérateur :

Signature :

signature :